

03

Mesures du son et de la lumière

- Le sonomètre permet de mesurer le niveau sonore en un lieu, à un instant donné. Il s'exprime en décibel (dB).

Quelques mesures ont pu être réalisées en classe :

Conditions	Niveau sonore
« Silence total »	≈ 40dB
Classe calme	≈ 50dB
Classe « en délire »	≈ 80dB

Le seuil de risque est à 85dB et le seuil de douleur à 120dB.

Attention, les dégâts provoqués dans l'oreille dépendent du niveau sonore mais aussi de la durée d'exposition au son.

- Le luxmètre permet de mesurer l'éclairement en un lieu donné à un instant donné. Il s'exprime en lux (lx).

Quelques mesures ont pu être réalisées en classe :

Conditions	Eclairement
Pénombre	≈ 3,6 lx
Rideaux ouverts	≈ 37 lx
Lumières allumées	≈ 92 lx